CHAPITRE XXIII.

CRÉATION DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH.

Divers passages des *Mémoires* parlent de cette nouvelle paroisse, dont la fondation était le couronnement indispensable de l'œuvre commencée en 1848 aux Quatre-Chemins. C'est s'inspirer de la pensée même de M. Beaupel que d'en reproduire seulement les paragraphes les plus intéressants, les seuls qu'il aurait écrits s'il eût été curé de Saint-François ou doyen de Saint-Michel.

« Son Eminence peut se rappeler, écrivait M. Beaupel le 24 mars 1873 que le 21 octobre 1863, j'ai été le premier à demander à Mgr d'obtenir du Gouvernement un terrain pour construire une église en temps opportun dans ce quartier. M. Larue, maire, et M. le sous-Préfet se sont associés à cette idée (¹).

(1) M. Larue se fit fort d'obtenir du Conseil municipal 400,000 francs pour construire au Havre trois églises nouvelles. Un léger défaut de forme dans les négociations préliminaires fit échouer cette grande pensée, et a laissé aux catholiques du Havre l'onéreux mérite d'élever ces sanctuaires si désirables.

« J'ai été plus loin; j'ai même dit que, lorsque le moment serait venu, je m'engageais, moi personnellement, à fournir 50,000 francs pour la construction de cette église. Mes dispositions ont donc été clairement exprimées et généreusement appuyées. J'ai donc admis et bien admis l'établissement d'une paroisse. »

Nulle entreprise n'était en effet plus urgente, si l'on songe que Saint-Joseph compte aujourd'hui plus d'habitants que Leure. Néanmoins l'affaire traîna en longueur, et la chute de l'empire sembla même tout remettre en question. Qui eût jamais soupçonné que la nouvelle agglomération paroissiale eût pu prendre à la veille de la Commune un commencement d'organisation?

Ce fut néanmoins ce qui arriva. Le 25 mars 1871, l'archidiacre du Havre mandait à M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul : « Depuis plusieurs années, il est question d'une paroisse intermédiaire entre la vôtre et celle de Notre-Dame. On en a exposé bien des fois la nécessité à Mgr le cardinal qui s'en est convaincu par lui-même. Aussi

a-t-il autorisé l'achat d'un terrain pour la construction d'une église et d'un presbytère.

« Beaucoup d'habitations nouvelles et considérables existent maintenant dans le quartier, et il s'est trouvé sur ce terrain un bâtiment qui a été approprié à l'usage de chapelle (c'était, a écrit plus haut l'abbé Beaupel, un hangar de l'exposition).

« On ne peut, dès à prèsent, espèrer la création d'une paroisse, quelque désirable qu'elle soit. Son Eminence a pensé que le moyen d'y arriver plus tôt était d'envoyer un prêtre, en qualité de chapelain, qui exercerait dans cette chapelle, un ministère à peu près semblable à celui des communautés religieuses, et par conséquent en dehors de toutes les fonctions curiales, mariages, baptêmes, relevailles, inhumations, premières communions, communion pascale, administration du viatique et de l'extrême—onction.

«Il n'y aurait d'exception que pour ces deux dernières fonctions, si des personnes de votre paroisse, dont le chapelain aurait obtenu la confiance, désiraient qu'il les remplît à leur égard, et si vous en donniez la permission.

« Vous voyez, M. le curé, que ce projet ne

porte aucune atteinte à vos droits. Il est d'ailleurs évident qu'il présente de grands avantages aux habitants du quartier qui, à cause de leur rapprochement, trouveront plus de facilité à vaquer aux pratiques de religion.

« C'est pourquoi Monseigneur le Cardinal a décidé de réaliser ce projet; et il me charge de vous informer que M. Roger, curé d'Auzouville-sur-Ry, doit aller, dimanche prochain, inaugurer son ministère, pour le reprendre et le continuer, après qu'il aura terminé la pâque de sa paroisse. »

Cet état provisoire dura deux ans. Le 22 mars 1873, M. Beaupel recevait une nouvelle lettre du vicaire général, destinée à constituer la paroisse. « Monsieur le curé, y est-il dit, Monseigneur le Cardinal a reçu dernièrement une pétition de personnes voisines de la chapelle de Saint-Joseph de votre ville, revêtue d'un grand nombre de signatures, et tendant à obtenir l'établissement d'une paroisse dans ce quartier (1).

(1) M. Beaupel fait remarquer dans une de ses lettres que diverses personnes de sa paroisse avaient refusé de signer une pétition précédente, laquelle portait, en revanche, des signatures données dans le quartier de Leure.

« Les limites de la nouvelle paroisse seraient:

« Le boulevard de Strasbourg depuis la mer jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville;

« La place de l'Hôtel-de-Ville et la rue Caroline jusqu'à la rue de Berry;

« La rue de Berry jusqu'à la place des Ecoles;

« La place des Ecoles et la rue du Boulevard du Perrey jusqu'à la rue de la Mailleraye;

« La rue de la Mailleraye prolongée jusqu'à la mer.

« S. E. me charge de vous communiquer ce projet, et de vous dire que, si vous avez personnellement des observations à faire, vous veuilliez bien les lui soumettre avec les motifs à l'appui. »

La délimitation, cette pierre d'achoppement où viennent trop souvent se briser la raison, l'équité, et, ce qui est le plus fâcheux, la charité; la délimitation se heurtait ici à des difficultés énormes : pour établir Saint-Joseph, elle devait remanier, c'est-à-dire, mutiler trois paroisses : Saint-Vincent-de-Paul (la moins fortunée des trois), Saint-Michel et Notre-Dame. Pour